



### Programme d'allégement budgétaire 2027

La fin de l'année coïncide traditionnellement avec l'adoption des budgets des autorités communales, cantonales et fédérales. Alors que la plupart d'entre eux ont déjà été validés, le Parlement fédéral s'apprête à statuer, dans les prochains jours, sur un programme d'allégement budgétaire portant sur les exercices à venir. Dans un contexte financier exigeant, le plan d'économies proposé par la Confédération pour le domaine agricole s'élève à 259 millions de francs. La profession agricole est pleinement consciente de la situation des finances fédérales et de la progression générale des dépenses publiques. Il convient néanmoins de rappeler que les moyens alloués à l'agriculture suisse sont restés stables en termes nominaux et ont même diminué en tenant compte de l'inflation, ce, contrairement à d'autres secteurs dont les dépenses ont augmenté de 40 milliards de francs au cours des vingt dernières années. Le programme d'allégement prévoit notamment les mesures suivantes :

Mesure 50 : augmentation des mises aux enchères des contingents tarifaires (127 millions)

Mesure 51 : réduction de 50 % du taux des contributions à la qualité du paysage (65 millions)

Mesure 36 : suppression des contributions destinées à l'élimination (49 millions)

Mesure 16 : réduction des crédits alloués à la promotion de la qualité et des ventes (11 millions)

Mesure 48 : suppression des aides à la production animale (5 millions)

Mesure 49 : suppression des contributions pour la transformation de fruits suisses (2 millions)

Bien que l'impact de ces mesures soient difficilement chiffrable pour l'agriculture neuchâteloise, nous tenons à exprimer notre solidarité et à soutenir la minorité Friedli dans sa demande de renoncement aux mesures d'allégement touchant l'agriculture et l'alimentation. Le secteur agricole n'est pas en mesure d'assumer de telles réductions, notamment au regard d'un revenu horaire qui demeure inférieur au salaire minimum neuchâtelois.

Nous formons l'espoir que nos représentantes et représentants au Parlement fédéral auront pleinement pris la mesure des enjeux que ce programme d'économies représente pour l'agriculture neuchâteloise et nous comptons sur leur engagement pour soutenir la minorité Friedli.

## Séances des groupes de vulgarisation

Les séances des groupes de vulgarisation auront lieu du 19 au 30 janvier 2026.

**Cet article tient lieu de convocation. Il n'y aura pas d'invitation personnelle par courrier postal.** Si la date de votre groupe ne vous convient pas, vous pouvez participer sans autre à la séance de votre choix.

<b><i>Groupe</i></b>	<b><i>Date</i></b>	<b><i>Lieu</i></b>	<b><i>Heure</i></b>
Le Pâquier	Lun 19 janv.	Restaurant La Bonne Auberge, Les Bugnenets	<b>13h30</b>
Les Bayards, Les Verrières et La Côte-aux-Fées	Mar 20 janv.	Hôtel de Ville, Les Verrières	<b>13h30</b>
Val-de-Ruz Ouest, Côtière	Mer 21 janv.	CNAV, Aurore 4, Cernier	<b>13h30</b>
Couvet, Fleurier, Rothel, Travers	Je 22 janv.	Brasserie du Marché, Fleurier	<b>13h30</b>
Le Locle, La Chaux-du-Milieu, Le Crêt-du-Locle	Je 22 janv.	Auberge du Vieux-Puits, La Chaux-du-Milieu	<b>13h30</b>
Les Ponts-de-Martel	Ven 23 janv.	Anim'halle, Les Ponts-de-Martel	<b>13h30</b>
Chaumont, Lignières et Cornaux	Ven 23 janv.	Hôtel-Restaurant de la Croix-Blanche, Cressier	<b>13h30</b>
Val-de-Ruz Est	Lun 26 janv.	CNAV, Aurore 4, Cernier	<b>13h30</b>
Littoral Ouest	Mar 27 janv.	Hôtel-restaurant Le Cygne, Bevaix	<b>13h30</b>
Le Cerneux-Péquignot	Mar 27 janv.	Salle communale	<b>13h30</b>
La Chaux-de-Fonds Sud	Mer 28 janv.	Auberge du Mont-Cornu	<b>13h30</b>
Le Bémont, La Brévine	Ven 30 janv.	Chez Bichon	<b>13h30</b>
La Chaux-de-Fonds Nord	Ven 30 janv.	Restaurant Les Roches-de-Moron, Les Planchettes	<b>13h30</b>

Les sujets des séances de vulgarisation 2026 sont les suivants :

- PER 2026 – rappel PA 2022+, modifications d'ordonnances 2026
- PA 2030, digiFLUX, état de situation
- Infos recensement et PER 2026
- Nouvelles exigences IP-Suisse pour 2026
- Actualités épizooties (DNC, langue bleue, BVD, fièvre aphteuse, grippe aviaire)
- Situation du marché du lait et de la viande
- Couverture sociale obligatoire pour le/la conjoint(e) de l'exploitant(e)
- État de situation des aides à l'investissement (CI et contributions)
- Informations cours santé mentale et contacts utiles
- Dérive et ruissellement
- Actualités de la station phytosanitaire par M. Aurèle Jobin

## Informations marché de bétail 2026

Le premier marché de bétail 2026 des Ponts-de-Martel aura lieu le **mardi matin 6 janvier 2026**. Bien que le secrétariat de la CNAV ferme du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026, une permanence téléphonique sera mise en place le **lundi matin 29 décembre 2025 de 8h00 à 12h00**. Ceci afin de prendre les inscriptions par téléphone. Les inscriptions pour le marché du 6 janvier 2026 pourront donc être effectuées des manières suivantes :

1. Inscriptions standards par internet 10 jours avant le marché via <https://www.bd-marche.ch/>
2. Inscriptions par téléphone possibles uniquement le lundi matin 29 décembre 2025 de 8h00 à 12h00
3. Inscriptions tardives selon disponibilités par mail à [loris.rapin@ne.ch](mailto:loris.rapin@ne.ch) ou à partir du lundi 5 janvier 2026 par téléphone.

Vous trouverez également ci-dessous le programme des marchés de bétail sur Neuchâtel pour l'année 2026.

Belles fêtes de fin d'année à tous et meilleures salutations.

CNAV – Loris Rapin

## Marchés de bétail : Programme 2026

Place de réception	LES PONTS-DE-MARTEL	PROVENCE
Heure	<i>Mardi, 8 h 00</i>	Jours variables (8h30)
Mois		
JANVIER	6 (sans NB) 20 (avec NB)	14
FÉVRIER	3 (sans NB) 17 (avec NB)	11
MARS	3 (sans NB) 17 (avec NB)	4
AVRIL	7 (sans NB) 21 (avec NB)	8
MAI	5 (avec NB) 19 (avec NB)	6
JUIN	9 (sans NB) 23 (avec NB)	10
JUILLET	7 (sans NB) 21 (avec NB)	8
AOÛT	11 (sans NB) 25 (avec NB)	19
SEPTEMBRE	8 (sans NB) 22 (avec NB)	16
OCTOBRE	6 (avec NB) 20 (avec NB)	7
NOVEMBRE	3 (sans NB) 17 (avec NB)	4
DECEMBRE	1 (sans NB) 15 (avec NB)	9

Repérer la détresse chez soi et chez les autres, en parler sans tabou et savoir vers qui se tourner pour un soutien.

Le SAGR, la CNAV, le SCAV en collaboration avec le SCSP offrent une formation concernant la santé mentale en agriculture. En effet, les défis du monde agricole sont nombreux (pression économique, isolement, surcharge de travail, présence du loup, etc.) et peuvent peser lourd sur la santé mentale des personnes concernées.

Proposée par le CHUV et animée par leurs professionnel-les neuchâtelois-es et ceux du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP), cette formation gratuite d'une demi-journée apporte des clés pour mieux comprendre et aborder la détresse psychique, qu'il s'agisse de dépression, d'addictions ou de pensées suicidaires, notamment.

 Cernier (Evologia)

 2 sessions sont possibles aux dates suivantes :

**22 janvier 2026 et 3 février 2026**

 De 13h à 17h

 Coût : sans frais pour les participants

 Inscriptions :  CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier,  [cnav@ne.ch](mailto:cnav@ne.ch),  032 889 36 30

## Introduction à l'agriculture biologique

Le passage à la production biologique est un défi de taille. Cette journée de formation vous permettra de comprendre les principes de l'agriculture biologique, de vous familiariser avec le cahier des charges de Bio Suisse et d'avoir une présentation du déroulement d'un contrôle bio.

**Durée :** 1 jour

**Date et lieu :** Mercredi **14 janvier 2026**, 09h00-16h30 (Horaires indicatifs) – FRI Courtemelon

### **Intervenants**

- Bertrand Wüthrich, FRI
- Lucienne Gaillard, CNAV
- Pascal Olivier, Bio Suisse
- Rolf Schweizer, Bio Inspecta

**Prix :** CHF 60.- (CHF 120.- non-membres)

Pour les exploitations neuchâteloises, une demande de participation aux frais de formation spécifique bio peut être adressée au SAGR (Montant maximum de CHF 200.- par exploitation et année).

**Remarques :** Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet : <https://www.cnav.ch/CNAV/Agenda>

## Introduction à la viticulture biologique

Se lancer dans le mode de production biologique occasionne des transformations fondamentales dans son système de production. Si vous venez de vous engager dans la voie du bio ou si vous vous y projetez, venez découvrir comment relever au mieux ce défi et échanger avec d'autres viticulteurs. Cette journée fait le point sur les éléments les plus importants pour débuter une reconversion et permet de rencontrer différents acteurs du bio en Suisse romande.

Cette journée est partagée entre des présentations en salle la matinée et une visite de domaine l'après-midi.

**Durée :** 1 jour

**Date et lieu :** Mardi **3 mars 2026**, 08h15-17h00 (Horaires indicatifs) – BadouxThèque, Yvorne

**Prix :** CHF 100.-

Pour les exploitations neuchâteloises, une demande de participation aux frais de formation spécifique bio peut être adressée au SAGR (Montant maximum de CHF 200.- par exploitation et année).

**Remarques :** Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet : <https://www.cnav.ch/CNAV/Agenda>

## Salaires minimaux agricoles 2026

Le montant du salaire minimum est adapté chaque année à l'évolution de l'IPC (art. 32d al. 2 LEmpl). En 2026, les salaires minimaux subissent une légère augmentation. Nous vous remercions de bien vouloir respecter les chiffres ci-dessous :

Salaire horaire minimal **CHF 18.15** (auquel il faut ajouter 2.36% pour les jours fériés et 8.33% pour les vacances), donc un salaire brut minimal **CHF 20.09**.

Salaire mensuel minimal **CHF 3'932.-**

Des informations supplémentaires sont disponibles dans le mémento sur le salaire minimum dans le canton de Neuchâtel, via le site  
<https://www.ne.ch/autorites/DECS/SEMP/organisation/Pages/Secteur-contr%C3%B4le.aspx>.

Le taux de déduction de l'AVS/AI/APG reste identique à l'année 2025, soit 10.6%. La déduction à effectuer sur le salaire de vos employés reste de 5.3%.

**L'outil de calcul des salaires du site internet de la CNAV sera mis à jour avec ces nouveaux chiffres.**

### Chiffres clés 2026 (pas de changement)

1<sup>er</sup> pilier AVS/AI

Rente AVS minimale : CHF 15'120.-

Rente AVS maximale : CHF 30'240.-

2<sup>ème</sup> pilier LPP

Seuil d'entrée : CHF 22'680.-

Déduction de coordination : CHF 26'460.-

Salaire minimum assuré : CHF 3'780.-

3<sup>ème</sup> pilier A

Montant déductible max : CHF 7'258.- si détenteur/trice d'un 2<sup>ème</sup> pilier

Montant déductible max : CHF 36'288.- sans 2<sup>ème</sup> pilier

### Assurance globale des employés extra-familiaux

Comme chaque année, les détenteurs d'une Assurance globale Agrisano ont reçu le "formulaire de déclaration du personnel non soumis à l'AVS et des apprentis membres de la famille 2025" sur lequel seuls les employés non-soumis à l'AVS doivent être mentionnés. Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document complété d'ici le 19 janvier.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

## Contrôles hivernaux

Les contrôles vétérinaires de base (production primaire animale et protection des animaux), SST/SRPA/MAP (=mise au pâturage), protection des eaux et labels (IPS, tapis vert, AQ-viande, AOP Gruyère, montagne et alpage) débuteront courant janvier. **Nous soulignons le fait qu'une partie importante des contrôles doit être effectuée de manière non-annoncée.** Bien que cela ne soit pas forcément aisé ni pour les personnes contrôlées, ni pour les contrôleurs, c'est une exigence de l'OFAG et de nos mandants Labels que nous devons respecter. Nous vous remercions d'avance de faire le nécessaire pour faciliter ces contrôles.

Nous rappelons que ces contrôles concernent également les exploitations biologiques.

Les contrôles de la **Contribution à la mise au pâturage (MAP)** sont en partie effectués en hiver et en partie en été. Pour rappel, voici les exigences minimales :

	mai à octobre		novembre à avril
	Jours de pâturage/mois	Ration ou surface	Sorties /mois
<b>Mise au pâturage</b>	26	au moins 70 % de la ration en MS	22
<b>SRPA</b>	26	4 ares/UGB	13

Pour rappel, pour les catégories bovins et buffles d'Asie inscrites, la contribution mise au pâturage n'est versée que si toutes les catégories présentes dans l'exploitation sont au minimum inscrites au programme SRPA et donc respectent les exigences ! Attention à vos inscriptions ! Les sorties SRPA-MAP doivent être inscrites dans le journal des sorties dans les 3 jours et ce dernier présent lors du contrôle. Les infrastructures de sorties doivent être existantes, opérationnelles, conformes, adaptées et utilisées.

Un résumé complet des exigences se trouve sous [www.cnav.ch/ANAPI/Mise-au-paturage](http://www.cnav.ch/ANAPI/Mise-au-paturage), également un **document précisant les surfaces et les exigences à respecter pour les veaux inscrits à la SRPA ou à la MAP.**

**Parcours SRPA à l'intérieur ou entre deux bâtiments : Attention, au moins un des côtés doit être ouvert et libre de construction** (une fiche à ce sujet est disponible sous <https://www.cnav.ch/ANAPI/SST/-/SRPA> ).

Les contrôles des programmes **Techniques culturales préservant le sol (TCpS)** et **Couverture appropriée du sol (CAS)** s'effectueront en partie par la visite des parcelles par les contrôleurs (CAS : pas de labour avant le 15 février pour les cultures printemps, TCpS : semis de printemps sans labour) et en partie avec l'exploitant (contrôle des notifications dans le carnet de champs, Fiche PER 3 2025-2026).

Merci à tous de réserver un bon accueil aux contrôleurs et également aux préposés.

## Agenda agricole pour les contributions de paiements directs et les dossiers PER/Bio 2026

Délais	Quoi (mesures)	Comment (formalités)
Mi à fin Août 2025	<b>Inscriptions des programmes</b> pour les contributions, les PER et le BIO	<b>Agate</b> (menu Acorda) avec un formulaire définitif, à signer et à conserver sur l'exploitation
Mi-janvier à mi-mars 2026	<b>Recensement</b> de la demande de paiements directs : - Parcelles, y compris géodonnées - Animaux - Données générales - Annonce des reprises/cessions de surfaces - Annonces des nouvelles SPB avec qualité - Protection des eaux et de l'air - Annonces des réseaux - Annonces des paysages	<b>Agate</b> (menu Acorda) avec les formulaires définitifs, à signer et à conserver sur l'exploitation
Mi-janvier à fin mars 2026	<b>PER</b> Assolement, Surfaces de promotion de la biodiversité, Couverture de sol et Bilan de fumure (y compris pour le programme Utilisation efficiente de l'azote 90%)  <b>PLVH</b> (production de lait et de viande basée sur les herbages = programme facultatif)	<b>Fiches 1 et 2 (2026)</b> et <b>Fiche 3 (2025-2026)</b> <b>Suisse-Bilanz finalisé 2025</b> (année civile)  <b>Bilan fourrager PLVH finalisé 2025</b> (année civile)  Pour les nouveaux inscrits 2026, fournir les bilans prévisionnels 2026.  <b>Documents signés à envoyer à l'organisme de contrôle (ANAPI / BIO), une copie à conserver sur l'exploitation</b>
Mi à fin avril 2026	Possibilité de <b>correction</b> des codes de culture	<b>Agate</b> (menu Acorda) avec les formulaires définitifs, à signer et à conserver sur l'exploitation  En cas de changement, le bilan de fumure et/ou le dossier PER doit être réadapté, signé et envoyé à l'organisme de contrôle (ANAPI / BIO), une copie à conserver sur l'exploitation
30 juin 2026	Dernier délai des notifications des semis d'automne 2025 / printemps 2026 des programmes facultatifs Techniques culturales préservant le sol (TCpS) et Couverture appropriée du sol (CAS)	<b>Agate</b> (menu Acorda)
En continu / selon informations de l'OPDI	<b>Notifications</b> BDTA / Hoduflu / Couverture appropriée du sol (CAS) / Techniques culturales préservant le sol (TCpS) (semis) év. <b>désinscriptions</b> de cultures aux programmes Non-recours aux PPh et Non-recours aux herbicides suite à un traitement / ou autres désinscriptions de tous programmes en tout temps	<b>Agate</b> (menu Acorda)
Mi à fin Août 2026	<b>Inscriptions</b> des programmes pour les contributions 2027	<b>Agate</b> (menu Acorda)

Vous êtes à la recherche d'une idée de cadeau originale, pratique et rapide à obtenir ? Ne cherchez pas davantage. Nos bons cadeaux constituent la solution parfaite. Disponibles directement en ligne sur notre site, ils vous permettent de sélectionner le montant de votre choix et d'offrir un présent qui saura, à coup sûr, faire plaisir.

Nous avons également pensé à celles et ceux qui souhaitent offrir un cadeau porteur de sens. Découvrez des créations locales et durables, confectionnées à partir de bâches recyclées : sacs, trousse, porte-monnaie et bien d'autres accessoires. Chaque pièce est unique, résistante et entièrement neuchâteloise, fabriquée avec soin par des artisans locaux. Un cadeau authentique, pratique et engagé, qui ravira son destinataire.

Une idée qui se vit toute l'année : le Club Authentique

Et si vous offriez davantage qu'un simple objet ? Avec le Club Authentique, vous proposez une expérience immersive et gourmande au fil des saisons. Vos proches pourront profiter de moments conviviaux, découvrir la richesse du terroir et participer à des activités exclusives tout au long de l'année.

Deux formules sont disponibles :

- CHF 150.- pour une personne
- CHF 280.- pour un couple

En devenant membres du Club Authentique, vos proches bénéficieront de nombreux avantages :

- Participation à l'ensemble de nos événements exclusifs
- Réception, au cours de l'année, d'un panier du terroir composé de produits locaux de qualité
- Accès à des avantages réservés uniquement aux membres

Pour plus d'informations et pour découvrir l'ensemble de nos offres, nous vous invitons à consulter notre site internet. Vous y trouverez tous les détails nécessaires pour commander vos bons cadeaux, explorer nos créations locales et rejoindre le Club Authentique.



**Période : Novembre 2025 (03.11.2025 – 07.12.2025)**

**Dommages aux animaux de rente**

Situation dans le canton de Neuchâtel :

Date du dommage	Commune (cadastre)	Animaux de rente prédatés	Mesures de prévention exigées par l'OFEV
13.11.2025	La Brévine	1 génisse tuée	Conformes

Situation dans les régions voisines :

Canton de Vaud (frontière avec le canton de Neuchâtel)

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

Canton du Jura

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

France voisine :

Date constat	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

**Décisions de tir récemment délivrées (Arc jurassien)**

Canton	Fin de validité	Description	Réalisé
VD	31.01.2026	Autorisation d'élimination de la meute du Mont Tendre	En cours, 8 loups tirés

## BVD

À ce jour, 97.2 % des exploitations bovines suisses ont le feu vert pour la BVD et donc un risque négligeable. 2.7% ont un feu orange et 0.1% ont un feu rouge et un risque élevé. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2025, les exploitations ne doivent acquérir des nouveaux bovins que dans des exploitations avec un feu vert pour conserver leur propre feu vert. Si on désire acheter un bovin d'une exploitation avec feu orange, alors il faut obligatoirement le faire tester avant de l'introduire dans sa propre exploitation pour maintenir son feu vert.

## Maladie de la langue bleue (BTV)

Avec l'arrivée du froid, le risque de transmission de la maladie va baisser fortement. À ce jour, 158 animaux, provenant de 61 exploitations du canton, ont été diagnostiqués positifs, en grande majorité par le sérotype 3. Pour 2026, le Service vétérinaire suisse et l'Union suisse des paysans recommandent vivement de vacciner les bovins contre les sérotypes 3, 4 et 8. La meilleure période de vaccination se situe entre janvier et mars 2026. Les vaccins sont disponibles en nombre suffisant.

## Grippe aviaire

La grippe aviaire a atteint la Suisse le 5 novembre 2025. Depuis, quelques dizaines de cas ont été diagnostiqués chez des oiseaux sauvages. Aucun cas n'a été relevé dans notre canton à ce jour. Toutes les exploitations avicoles de Suisse comptant plus de 50 oiseaux doivent empêcher tout contact de leurs oiseaux avec des oiseaux sauvages et mettre en place des mesures d'hygiène à l'entrée des poulaillers. Les mêmes mesures sont fortement recommandées pour les exploitations plus petites.

## Dermatose nodulaire contagieuse (DNC)

De nouveaux cas sont apparus en France dans les départements du Jura (39) et du Doubs (25). Tous les cas se situent à plus de 50 km de la frontière neuchâteloise et n'impliquent pas de mesures dans notre canton. Il faut toutefois rester très attentif à l'évolution de la maladie.

## Peste porcine africaine (PPA)

La situation en Europe et aux abords de la Suisse est globalement stable, à l'exception de l'apparition de premiers cas en Espagne, qui était jusqu'à maintenant indemne de la maladie. Le risque d'introduire l'épidémie en Suisse par des activités humaines reste élevé. La vigilance reste donc de mise.

À partir de 2028, les projets de réseau écologique et de qualité du paysage vont fusionner. Dans cette optique, le Service de la Faune, des Forêts et de la Nature (SFFN), le Service de l'Agriculture (SAGR) et la CNAV vont élaborer le projet de promotion de la biodiversité régionale et de la qualité du paysage (BrP) dans le courant de l'année 2026. Un avant-projet devra être déposé à l'OFAG en octobre 2026.

Il s'agira notamment de définir la nouvelle organisation du projet, de discuter des périmètres et d'élaborer le catalogue de mesures régionales que le canton souhaite appliquer.

Nous souhaitons réunir les représentants des Ecoréseaux et des projets Qualité du Paysage pour une première séance en février 2026.

À cet effet, nous demandons à chaque comité de désigner un ou deux délégués agricoles/viticoles pour participer au groupe de travail qui devrait se réunir à 2 ou 3 reprises en 2026. Vous pouvez vous annoncer à : [SFFN@ne.ch](mailto:SFFN@ne.ch). Nous vous enverrons une invitation avec la date et le lieu de la première séance dans le courant du mois de janvier.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles Fêtes de fin d'année.

SFFN - Alain Lugon et Regula Benz

SAGR - Patrick Vaudroz et Joëlle Beiner

CNAV - Yann Huguelit et Luca Raboud

### Invitation à la soirée d'information des jeunes agriculteurs neuchâtelois

Les **Jeunes Agriculteurs Neuchâtelois (JAN)** ont le plaisir de vous convier à leur **soirée d'information**, qui aura lieu le **21 janvier 2026 à 20h00 à l'Anim'halle**

Les JAN constituent une société regroupant des jeunes de moins de 35 ans, pratiquant une activité agricole et résidants dans le canton de Neuchâtel.

Notre objectif est de **représenter et défendre les intérêts** de nos membres, et plus largement de contribuer à la défense et au développement de l'ensemble de la branche agricole du canton.

Cette soirée marque le lancement officiel de la société.

Un discours de présentation expliquera le fonctionnement, les missions et les buts des JAN, suivi d'une discussion ouverte avec toutes les personnes présentes.

Toutes les personnes se sentant concernées ou intéressées sont les bienvenues.

Vous pouvez dès à présent nous suivre sur notre compte Instagram : **jeunes.agrineuchatelois** ou grâce à ce QR code.





## Édito : Entre Bilan et Nouveaux Horizons

Chères paysannes et femmes rurales neuchâtelaises,

L'année 2025 s'achève. Elle fut, comme toujours, riche en défis et en belles réussites au sein de nos fermes, dans nos familles, et pour notre agriculture cantonale. Nous avons toutes et tous œuvré sans compter. Félicitations à chacune pour son énergie inépuisable et son engagement quotidien ! Tout le comité de l'UPN vous présente ses meilleurs vœux pour 2026.

🌟 2026 : L'Année qui nous est DÉDIÉE !

En tournant la page du calendrier, nous entrons dans une année historique : 2026 a été déclarée Année internationale de la paysanne ! Quelle reconnaissance magnifique pour le rôle indispensable que nous jouons, non seulement dans l'approvisionnement alimentaire, mais aussi dans le maintien de nos paysages, de nos traditions et du tissu social.

Notre association se prépare déjà à marquer cette année historique avec des actions concrètes pour mettre en lumière notre profession. Soyez prêtes, car nous aurons besoin de votre énergie et de vos idées !

👉 Lait Équitable : signer la pétition

Pour que notre travail soit valorisé à sa juste mesure, l'heure est à la mobilisation. Le prix du lait juste est un combat qui nous concerne toutes. Nous vous encourageons vivement à signer et à faire signer la pétition pour le lait équitable à la Migros. Un petit geste pour vous, mais un poids énorme dans la balance pour assurer des revenus dignes à nos producteurs et à toute notre filière.

Agissons ensemble : voici le lien de la pétition en ligne : <https://www.lait-equitable-maintenant.ch/fr>

🤝 Appel à rejoindre le Comité central

Cette période de bilan s'accompagne aussi d'un moment d'émotion : Véronique Eschler, après de nombreuses années d'engagement précieux et de bonne humeur contagieuse, a fait part de son souhait de démissionner de notre comité lors de la prochaine Assemblée Générale. Nous la remercions déjà chaleureusement pour tout ce qu'elle a apporté à notre association !

Son départ ouvre une place au sein de notre sororité forte et dynamique. Nous sommes donc à la recherche d'une paysanne motivée pour rejoindre le comité et s'investir pour l'agriculture neuchâteloise.

- Une expérience enrichissante : Vous aurez l'opportunité de rencontrer du monde de toute la Suisse, d'échanger sur les bonnes pratiques et d'élargir votre réseau.
- Créer et agir : Rejoindre le comité, c'est avoir la possibilité de créer des projets passionnants comme notre célèbre Calendrier de l'Avent.
- Votre avis compte : Nous recherchons une personne qui a des idées, de l'entrain et qui souhaite s'investir pour faire avancer les dossiers qui nous tiennent à cœur.

Si cette aventure vous tente, si vous avez l'envie de vous engager pour un comité où règne le soutien mutuel et la bonne humeur, n'hésitez pas à nous contacter !

Aurélie Perrin : 078 826 53 98

Armelle von Allmen-Benoit : 079 693 32 55

Armelle von Allmen - Benoit

### **Un cadeau de Noël durable**

Faites-vous plaisir ou faites plaisir à vos proches avec le livre de cuisine des paysannes neuchâteloises. Vous y retrouverez nos meilleures recettes pour de la cuisine régionale. Disponible auprès des magasins LANDI du canton de Neuchâtel ou en ligne sur :

<https://neuchatel-vins-terroir.ch/produit/la-cuisine-des-paysannes-neuchateloises/>

### **Voyage UPN**

L'Union des Paysannes Neuchâteloises organise tous les deux ans un petit voyage de quatre à cinq jours. Cette année, nous aurons la chance de nous rendre en Suisse centrale et orientale pour découvrir les richesses agricoles et culturelles de ces régions. Nous vous attendons du 13 au 16 août 2026. Vous pouvez d'ores et déjà réserver les dates. Le programme définitif ainsi que les inscriptions se feront dans la prochaine édition de La Ruche. Si vous avez déjà des questions, vous pouvez contacter Laetitia Petitpierre au 079 781 49 00.

### **Calendrier de l'Avent 2025**

Nous sommes ravis de vous partager que les 500 calendriers prévus ont trouvé preneurs et que nous aurions pu en vendre davantage ! Merci pour votre soutien. Nous espérons que chaque jour de l'Avent, vous profitez pleinement de cette découverte de nos 7 terres paysannes. Nous vous informons déjà que l'aventure continue en 2026.

N'oubliez pas de vous abonner au 7 terres paysannes sur Instagram : @les7terrespaysannes

### **Save the date**

La 83<sup>ème</sup> assemblée générale de l'UPN aura lieu le **25 mars 2026 à 13h30** à la Salle de Paroisse des Ponts-de-Martel.

## **Section des paysannes des Ponts-de-Martel**

Soirée Match au loto le vendredi 13 février 2026 à 20h00 à la Salle de Paroisse des Ponts-de-Martel.

**Abonnement : CHF 15.- (2 abonnements = 3 cartes)**

**25 tours, 1 tour gratuits et 1 tour carton**

**1 tour Royal à CHF 1.- la carte / CHF 5.- 3 cartes**

**1<sup>ère</sup> quine valeur CHF 50.-**

**2<sup>ème</sup> quine valeur CHF 30.-**

**3<sup>ème</sup> quine valeur CHF 20.-**

Venez nombreuses et nombreux !

## **Agri** HEBDOMADAIRE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE LA SUISSE ROMANDE **Agri Hebdo recherche...**

### **Nous recherchons une nouvelle correspondante neuchâteloise**

Afin de compléter notre réseau, nous recherchons une personne intéressée par une activité journalistique régulière au sein de notre journal hebdomadaire.

Ce travail consiste à rédiger des articles pour la page Terre d'Elle mais aussi à couvrir l'actualité et les manifestations rurales de la région.

#### **Votre profil**

Vous êtes paysanne ou femme rurale, vous connaissez bien le monde agricole de l'arc jurassien, vous êtes de nature curieuse, vous appréciez les rencontres, vous aimez écrire et vous rédigez avec aisance, vous disposez de temps libre et vous êtes prête à vous engager dans une activité de rédactrice.

#### **Votre mandat**

Nous vous proposons une activité régulière d'une vingtaine d'articles par année en tant que rédactrice au sein de l'équipe de correspondants. Vous rédigez des portraits et des sujets liés aux femmes dans le monde agricole pour la page Terre d'Elle selon un programme semestriel établi lors de deux séances de coordination. Vous êtes également le relais des actualités et manifestations rurales de votre canton. Vos articles et photos sont rémunérés et certains déplacements sont défrayés.

Entrée en fonction dès que possible.

Merci de prendre contact avec Martine Romanens, responsable de la page Terre d'Elle, au 078 709 18 58 ou par mail à [mromanens@agrihebdo.ch](mailto:mromanens@agrihebdo.ch)

JAB  
CH-2053 Cernier  
P.P. / Journal

Poste CH SA

Impressum  
Rédaction :  
CNAV – conseil & formation  
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier  
Parution 12 fois par année

La CNAV, Agrisano, l'ANAPI, COFIDA, NVT  
ainsi que leurs collaborateurs vous souhaitent de

*Joyeuses fêtes  
et  
une très belle année 2026*



Les bureaux seront fermés du 22.12.2025 au 02.01.2026.